

PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

**Plan de Prévention des Risques Miniers des
communes de Auboué, Briey, Homécourt, Joeuf,
Moineville, Moutiers et Valleroy.**

Règlement

Annexe 5

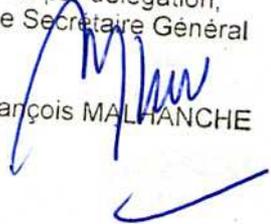
Mesures de prévention et de surveillance

PREFECTURE de MEURTHE-et-MOSELLE

Vu pour être annexé à notre arrêté
en date de ce jour

NANCY, le 24 NOV. 2009

Pour le Préfet,
et par délégation,
Le Secrétaire Général


François MALHANCHE

La surveillance des zones de risque est confiée au DPSM (Département de Prévention et de Surveillance Minière du BRGM) par arrêté ministériel du 21 décembre 2007.

Commune	Concessions	Mesures de surveillance ou de suivi actuelles
Auboué	Auboue-Moineville	suivi par nivellement
	Sainte-Marie	suivi par nivellement
	Valleroy	suivi par nivellement
Briey	Auboue-Moineville	suivi par nivellement
	Joeuf	suivi par nivellement
	Homecourt	suivi par nivellement
	Moutier	suivi par nivellement
	Moyeuivre-La-Grande	-
	Valleroy	-
Homécourt	Auboue-Moineville	suivi par nivellement + surveillance par microsismique et inclinométrie
	Homecourt	suivi par nivellement + surveillance par microsismique et inclinométrie
	Rombas	-
	Sainte-Marie	-
Joeuf	Joeuf	-
	Homecourt	suivi par nivellement + surveillance par microsismique et inclinométrie
	Rombas	-
Moineville	Auboue-Moineville	suivi par nivellement
	Fleury	-
	Giraumont	-
	Valleroy	-
Moutiers	Auboue-Moineville	suivi par nivellement + surveillance par microsismique
	Homecourt	-
	Moutier	suivi par nivellement + surveillance par microsismique
	Valleroy	suivi par nivellement
Valleroy	Auboue-Moineville	-
	Valleroy	suivi par nivellement